

## MEDIATHEQUE DE GUILLAC

Notre médiathèque a ouvert ses portes le 28 novembre 2020 sous les responsabilités de Manalène HUET et de Dominique CALMELS, conseillère déléguée à la culture et au patrimoine. Manalène assure également la gestion de l'agence postale communale installée dans les locaux.

Pour rappel voici les horaires d'ouverture :

### Appel à bénévoles :

Pour que notre Médiathèque puisse offrir encore plus de services : ateliers, expositions, conférences, ou permettre à un maximum de personnes de venir chercher des ouvrages, partager ses expériences, rencontrer d'autres personnes, même en cette période compliquée, devenez bénévole à la médiathèque.

Si vous êtes intéressés, merci d'envoyer un mail à [ap.bibliotheque.guillac@orange.fr](mailto:ap.bibliotheque.guillac@orange.fr)

Agence Postale	Jours	Médiathèque
8h30 - 12h00	Lundi	8h30 - 12h00
8h30 - 12h00 et 16h00 - 18h00	Mardi	8h30 - 12h00 et 16h00 - 18h00
Fermée	Mercredi	10h00 - 12h00 et 16h00 - 18h00
8h30 - 12h00	Jeudi	8h30 - 12h00
8h30 - 12h00	Vendredi	8h30 - 12h00 et 18h00 - 20h00
9h00 - 12h00	Samedi	9h00 - 12h00 et 15h30 - 17h30
Fermée	Dimanche	Fermée

## CONSEIL DE DEVELOPPEMENT : PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE

Vous êtes habitant du territoire, et vous souhaitez contribuer aux réflexions menées sur celui-ci ?

⇒ Venez rejoindre le Conseil de Développement du Pays de Ploërmel

### Un Conseil de développement, c'est quoi ?

C'est un collectif composé de citoyens et de partenaires bénévoles qui organise librement ou sous l'impulsion des collectivités des travaux de réflexion, des actions ou des expérimentations, nécessitant un regard citoyen sur le territoire du Pays de Ploërmel.

C'est un lieu d'expression et de dialogue.

### Pourquoi s'y investir ?

- Pour faire entendre sa voix sur des sujets de vie quotidienne (économie, emploi, aménagement du territoire, mobilité, transition écologique, habitat, agriculture...)
- Pour participer à la vie locale
- Pour découvrir et s'enrichir sur de nouveaux sujets

### Conditions pour en faire partie et candidater ?

- Avoir plus de 18 ans
- Ne pas détenir de mandat d'élu local
- Résider ou travailler sur le territoire
- S'engager pour 3 ans de façon bénévole
- Remplir la fiche-candidature sur le site du Conseil de développement ([www.cdd.pays-ploermel.fr](http://www.cdd.pays-ploermel.fr)) ou venir en chercher une au Pays de Ploërmel

Plus d'informations sur le site du développement :

[www.cdd.pays-ploermel.fr](http://www.cdd.pays-ploermel.fr)

Contact :

Service Conseil de développement :  
Marjolaine Pondard  
[m.pondard@pays-ploermel.fr](mailto:m.pondard@pays-ploermel.fr)  
06 69 71 55 38

Pays de Ploërmel  
7 rue du Val  
Les Carmes  
56800 Ploërmel

10 Février 2021, Guillac se réveille sous la neige...



# Guillac en bref

MARS 2021

Imprimé par la municipalité

### Mairie

Tél. 02 97 74 11 62  
e-mail : [mairieguillac@orange.fr](mailto:mairieguillac@orange.fr)  
Site : [www.guillac.fr](http://www.guillac.fr)  
PanneauPocket

## ACTION SOCIALE – VACCINATION COVID-19

L'ARS a pris l'initiative d'installer un centre de vaccination éphémère à Josselin. Ce centre sera installé au Centre Culturel deuxième quinzaine d'avril. Les communes de l'ancien territoire de Josselin Communauté sont chargées de recenser les personnes de 75 ans et plus qui souhaitent se faire vacciner. Toutes les données ont déjà été transmises à la mairie de Josselin, nous attendons leur retour afin de contacter tous les volontaires et leur indiquer les date et heure de leur rendez-vous.

Chacun devra se munir de :

- Sa carte vitale
- Sa carte d'identité
- Un crayon
- Sa dernière ordonnance ou une lettre de son médecin **en cas de traitement suivi.**

Pour faire ce recensement, nous avons contacté les personnes inscrites sur la liste électorale. Si vous n'avez pas été appelé, et si vous êtes concerné par cette action, merci de vous faire connaître en mairie.

## ELABORATION D'UN PLU – Plan Local d'Urbanisme

Les règles d'urbanisme sont soumises à des documents réglementés : PLU, PLUi ou RNU.

Le POS de la commune de Guillac est devenu caduque en mars 2017. Depuis cette date, en l'absence d'un autre document pour la commune, c'est le RNU qui s'applique (Règlement National d'Urbanisme). Le conseil municipal souhaite dynamiser certaines zones de la commune. Pour cela, il est nécessaire d'établir un nouveau document. En attendant la mise en place d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), nous avons entamé les démarches pour créer un PLU à l'échelle communale. Par délibération\* en date du 23 février 2021, qui annule et remplace les délibérations\* de 2014, le Conseil Municipal de Guillac a prescrit l'élaboration de son PLU et a décidé des modalités de concertation avec la population.

Le cabinet retenu pour accompagner la commune dans cette démarche est Atelier d'YS basé à La Mézière (35). Grâce à ses références locales, la société a déjà pris connaissance des contraintes et besoins de notre territoire.

L'élaboration d'un PLU demande du temps : environ 2 ans et demi. Le cabinet accompagnera les élus tout au long de la procédure.

Un document est d'ores et déjà à votre disposition en mairie, vous pouvez y noter vos remarques et suggestions.

\* les délibérations sont consultables en mairie

## Le PLU c'est Quoi ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est issu de loi Solidarité et Renouvellement Urbain, promulguée en décembre 2000. Il a pour objectif de traduire le projet d'aménagement et de développement durables de la commune sur une période de 10 ans. La loi « Grenelle II » et la loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvé) y apportent un certain nombre de modifications concernant la protection de l'activité agricole et de l'environnement, ainsi que l'urbanisation hors agglomération.

Le PLU doit ainsi anticiper, encadrer et accompagner l'évolution de la commune dans ses différentes composantes : évolution démographique, habitat, développement économique, mobilité, équipements, cadre de vie, etc...

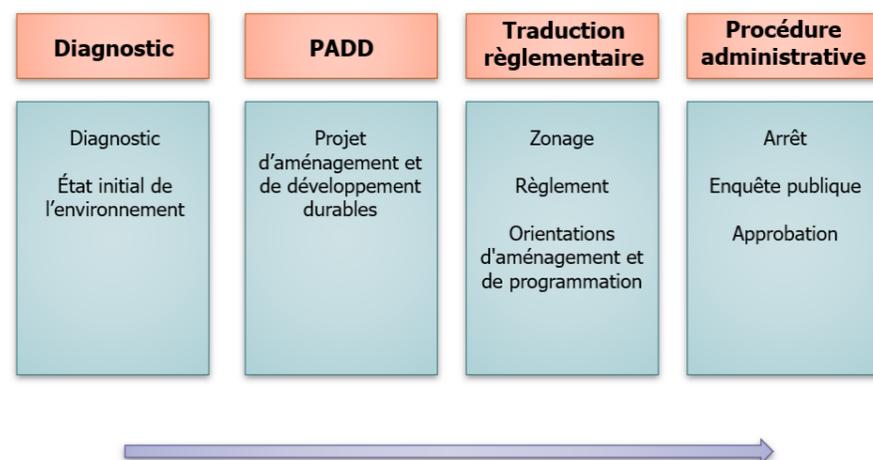
Le PLU doit également être « compatible » avec un certain nombre de documents supra-communaux comme le SCoT du Pays de Ploërmel, le SDAGE Loire-Bretagne, le SAGE Vilaine...

En conclusion, le PLU permet d'orchestrer l'ensemble des projets d'aménagement et des projets de construction dans un cadre cohérent à l'échelle de la commune.

Les missions d'un plan local d'urbanisme sont de :

- Planifier le projet politique de développement de la commune sur environ 10 ans.
- Réglementer les formes urbaines et la densité des constructions sur l'ensemble du territoire communal.
- Permettre la délivrance des autorisations (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable, etc...) sur la base des règles définies.

Les différentes étapes de l'élaboration d'un PLU :



ÉTAPES DU PLU	ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL
Début des études	<b>N</b>
Présentation du diagnostic territorial	<b>N+3 mois</b>
Présentation du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)	<b>N+8 mois</b>
Validation du règlement (graphique littéral) et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)	<b>N+14 mois</b>
Arrêt du projet de PLU	<b>N+16 mois</b>
Consultation des personnes publiques associées (PPA)	<b>N+19 mois</b>
Enquête publique	<b>N+20 mois</b>
Approbation	<b>N+24 mois</b>

## TRAVAUX DE VOIRIE ET ELAGAGE

Des travaux de PATA et d'élagage ont été effectués sur l'ensemble de la commune courant mars.



PATA Point A Temps Automatique



Elagage

## GRAND BASSIN DE L'OUST

La commune de Guillac, certifiée « zéro phyto », encourage les particuliers à limiter l'utilisation des pesticides.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site :

<https://fredon.fr/>

## LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

### • FRELONS ASIATIQUES

Avec l'arrivée du printemps, les reines des frelons asiatiques sortent de leur hibernation et cherchent à fonder de nouveaux nids. Afin de diminuer le nombre d'individus, et limiter la reproduction de cette espèce nuisible, en particulier pour les abeilles, il est nécessaire de poser des pièges.

Des pièges sont en vente à la mairie au prix de 4,50€ l'unité.

### • FDGDON – LUTTE CONTRE LES TAUPES

Dans le cadre de la lutte contre les taupes, la FDGDON Morbihan (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) propose des sessions collectives de formation aux techniques de piégeage.

Plusieurs journées seront organisées au printemps et à l'automne en fonction des inscriptions.

Pour les personnes intéressées, vous pouvez vous inscrire en renvoyant le bulletin d'inscription ci-dessous à FDGDON Morbihan – 8 avenue R. Degas – CS 92110 – 56019 VANNES Cedex.

La commune étant signataire de la convention Multi Services, la formation est gratuite pour les habitants de Guillac.

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_  
 S'inscrit à la formation à la lutte contre les taupes.  
 Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
 Signature : \_\_\_\_\_